

Compte rendu intersyndical de la session d'automne 2004 de la section 07 du comité national de la recherche scientifique

22 au 25 novembre 2004

Rédigé par : P. Baptiste (SNCS-FSU), A. Choisier (SGEN-CFDT), B. Oriola (Sud Recherche), F. Pierrot (SNCS-FSU), H. Prade (SNCS-FSU), L. Pronzato (SNCS-FSU), I. Queinnec (SNCS-FSU), D. Rossin (SNCS-FSU)

Le présent rapport est un résumé, pas nécessairement dans l'ordre chronologique, des débats qui ont eu lieu lors de la session d'automne de la section 07 du comité national. Ce document n'ayant aucune valeur officielle, ses rédacteurs ne peuvent être tenus pour responsables d'erreurs ou d'omissions. Vos commentaires et vos questions sont les bienvenus.

La section est composée de :

Philippe Baptiste, CR, LIX, Palaiseau,
Nicole Bidoit, PU, LRI, Paris,
Prosper Chemouil, ING, France-Telecom, Issy-les-Moulineaux,
Annick Choisier, AI, LIMSI, Orsay
Bruno Durand (membre du bureau), PU, LIFM, Marseille,
Cécile Durieu, MC, SATIE, Cachan,
Christophe Fonte, IR, CRAN, Nancy,
Bruno Jouvencel, PU, LIRMM, Montpellier,
Rogelio Lozano, DR, HEUDIASYC, Compiègne,
Christian Michel, PU, LSIIT, Illkirch
Eric Moulines (membre du bureau), PU, LTCI, Paris
Bernard Oriola, IE, IRIT, Toulouse,
Hélène Paugam-Moisiey, PU, ISC, Lyon
François Pierrot (président), DR, LIRMM, Montpellier,
Henri Prade, DR, IRIT, Toulouse,
Luc Pronzato, DR, I3S, Sophia-Antipolis,
Isabelle Queinnec (secrétaire), CR, LAAS, Toulouse,
Michel Riveill (membre du bureau), PU, I3S, Sophia-Antipolis,
Dominique Rossin, CR, LIAFA, Paris,
Eric Sanlaville, MC, LIMOS, Clermont-Ferrand.

Un membre de la section n'avait toujours pas été nommé à la date de la session d'automne. Isabelle Magnin (DR-INSERM, CREATIS, Villeurbanne) a été nommée depuis.

Des membres du département STIC du CNRS ont assisté à temps partiel aux travaux de la section :

Antoine Petit, directeur scientifique,
Maxime Crochemore, directeur scientifique adjoint,
Serge Fdida, chargé de mission,
Vincent Benavent, responsable des ressources humaines chercheurs.

Voici l'essentiel des tâches qui ont incombé à la section lors de cette session :

- Définition des critères qui seront pris en compte lors de l'évaluation des chercheurs et des laboratoires ;
- Propositions en vue des changements de grade de chercheurs ;
- Examen et classement des demandes d'accueil en détachement dans les corps de chercheurs ainsi que les renouvellements ;
- Etude de cas particuliers de chercheurs tels que des demandes de changements d'affectation ou de détachements, ou des reconstitutions de carrière ;
- Etude de cas particuliers d'unités tels que des demandes de changements de directeurs ;
- Avis sur les renouvellements de GDR ;
- Avis sur la titularisation des chargés de recherche stagiaires ;
- Affectation des chercheurs nouvellement recrutés ainsi que la désignation de leur directeur de recherche ;
- Proposition pour l'attribution des médailles de bronze et d'argent ;
- Examen des demandes de subventions pour des revues ou écoles thématiques.

Il est rappelé que la section n'a qu'un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine (hormis les sujets relatifs aux concours).

1 Ouverture de la session

François Pierrot accueille tous les membres de la section pour cette première session de la nouvelle mandature.

La session de printemps aura lieu du 28 février au 3 mars 2005. Les auditions pour les concours de recrutement des chargés de recherche auront lieu du 18 au 22 avril 2005. Le jury d'admissibilité suivra du 25 au 29 avril 2005. Les jurys d'admission CR et DR auront lieu respectivement les 29 et 27 juin. Compte tenu du nombre prévisible élevé de candidats CR et DR pour les concours, la section 07 a décidé de ne pas auditionner les candidats DR.

Le premier point à l'ordre du jour concernait la discussion et le vote d'une motion relative aux directives récentes prises par le Directeur Général du CNRS à propos des promotions. La motion suivante a été adoptée par la section (20 votants, 17 oui, 1 non, 2 abstentions) :

Motion : *Les membres de la section 07 ont pris connaissance de la demande adressée par le Directeur Général du CNRS aux directeurs d'unités concernant leur évaluation de l'activité des DR «promouvables». Les directeurs d'unités devront dorénavant systématiquement porter un avis sur l'ensemble de l'activité professionnelle des candidats. Le Directeur Général s'engage, pour cette année seulement, à transmettre les avis des directeurs d'unités aux sections concernées.*

Les membres de la section 07 tiennent à manifester leur inquiétude devant une démarche qui risque de remettre en cause la saine séparation entre évaluation et hiérarchie.

Ils veulent également souligner l'ambiguïté d'une procédure consistant à demander aux directeurs d'unités d'effectuer un travail d'évaluation semblable à celui que les sections du

Comité National ont la responsabilité d'établir, sans préciser l'utilisation qui sera faite de cette double évaluation.

Prenant note que le Directeur Général s'engage pour cette année seulement à transmettre les avis des directeurs d'unités aux sections concernées, ils insistent aussi sur la nécessité de transmettre systématiquement, chaque année, l'avis des directeurs d'unités au Comité National qui doit connaître tous les éléments d'un dossier; cet avis devrait être établi de manière contradictoire avec le candidat.

Enfin, ils tiennent à signaler leur ferme opposition à toute mesure qui risquerait à terme de conduire à la situation où la sélection des candidats promus se ferait exclusivement au niveau des directions scientifiques, le travail des sections du Comité National se limitant à la constitution de «listes d'aptitudes».

2 Critères

Une des premières tâches de la section pour cette première session était de définir les critères dont elle tiendra compte pour l'évaluation des chercheurs et des laboratoires, ainsi que pour les concours et les promotions. Le texte suivant a été adopté :

Critères section 07

Les listes de critères suivantes ne sont en aucune manière exhaustives et chacun a évidemment le loisir d'aborder des sujets qui n'y sont pas mentionnés

Evaluation des laboratoires

Activité

- Intérêt scientifique, social et/ou économique des thèmes étudiés
- Production scientifique
- Impact socio-économique (brevets, licences, création d'entreprise)
- Cohérence et complémentarité des thèmes, des équipes
- Positionnement national et international
- Objectifs scientifiques

Idéalement, cette évaluation doit pouvoir se faire à un niveau assez fin pour qu'elle ait un sens, sans jamais tomber dans l'individualisation (notion d'équipe, de projet, ..., selon les lieux).

Management

- Organisation et fonctionnement interne, activités des instances consultatives internes
- Gestion du personnel technique et administratif, place de ce personnel dans la vie du laboratoire
- Gestion du personnel scientifique, politique de recrutement
- Stratégie scientifique

- Synergie engendrée par le laboratoire
- Utilisation des ressources

Ouverture

- Implication dans la formation et les Ecoles Doctorales
- Partenariats

Remarque : en cas de modification dans l'équipe de Direction, la section s'intéressera aux motivations de cette modification, aux relevés des décisions de Conseil de Laboratoire s'y rapportant, aux avis des tutelles et aux profils des dirigeants proposés. Des documents éclairant ces points devront donc lui être fournis.

Evaluation des chercheurs

Selon l'objectif de l'évaluation (examen d'activité, concours, promotion) et l'ancienneté du chercheur, les critères suivants pourront être appréciés et pondérés différemment ; de plus, visant à distinguer l'excellence, la qualité exceptionnelle (même sur seulement quelques critères) sera recherchée avant tout.

Contribution scientifique

- Publications
- Prototypes, logiciels
- Originalité des travaux, prise de risque
- Projets collaboratifs nationaux, européens et internationaux
- Reconnaissance nationale et internationale des résultats (Prix - Distinctions - Comités scientifiques - etc.)

Remarque : sur le plan national, une HDR fait partie du bagage fortement recommandé aux candidats DR2.

Valorisation

- Impact technologique et/ou économique des activités de recherche sur contrats ou de consultance
- Dépôts de brevet
- Participation à la création d'entreprise

Responsabilité et animation

- Direction d'équipe, et impact de cette activité
- Management de la recherche
- Responsabilités dans la communauté scientifique nationale ou internationale (comités scientifiques, instances consultatives, organisation de congrès, etc.)

Encadrement doctoral et enseignement

- Encadrement de doctorants et post-doctorants ; devenir des ex-doctorants
- Diffusion de la culture scientifique
- Participation à l'enseignement

Mobilité et relations internationales

- Mobilité géographique

Remarque : un séjour d'une durée significative hors du laboratoire d'origine, ou à défaut, une candidature hors du laboratoire d'origine, sont, en particulier, fortement recommandés aux candidats CR.

- Collaborations internationales
- Mobilité thématique ou fonctionnelle

Objectif personnel

- Programme de recherche scientifique
- Objectif des activités de direction (pour les dirigeants)
- Dynamisme, leadership (pour les chercheurs confirmés), autonomie et objectif personnel (pour les jeunes chercheurs)

Médailles

La section entend rester proche des définitions des médailles d'argent et de bronze suivantes :

- La Médaille d'argent du CNRS distingue des chercheurs, pendant leur ascension, mais déjà reconnus sur le plan national et international pour l'originalité, la qualité et l'importance de leurs travaux.
- La médaille de bronze récompense le premier travail d'un chercheur, qui fait de lui un spécialiste de talent dans son domaine. Cette récompense représente un encouragement du CNRS à poursuivre des recherches bien engagées et déjà fécondes.

Des dossiers de candidature ou de soutien peuvent être envoyés au président de la section jusqu'à 15 jours avant la session d'automne.

3 Exposé de politique générale d'Antoine Petit

Le directeur scientifique du département présente à la section un certain nombre de points concernant la politique du département STIC et les perspectives de recrutement en 2005. Les propos rapportés ici tentent de résumer l'essentiel des propos d'Antoine Petit mais ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la section.

A) Perspectives de promotions Antoine Petit rappelle que les promotions sont décrétées par le directeur général du CNRS qui peut promouvoir toute personne qui a fait une demande, même si cette personne n'a pas été classée par la section. Le souhait du directeur général est cependant de suivre les conseils du comité et il souhaite que la section fournisse un texte explicatif et plus informatif qu'un simple classement, mettant en évidence les éléments de choix en particulier pour les classements en DRCE qui sont discutés en comité de direction.

Au niveau du CNRS, il existe 98 possibilités de promotion $DR2 \rightarrow DR1$, 16 de $DR1 \rightarrow DRCE1$ et 11 de $DRCE1 \rightarrow DRCE2$. Le directeur général ne veut pas pré-affecter les possibilités de promotions aux départements scientifiques, d'où la nécessité de fournir au directeur scientifique du DSTIC de

bons argumentaires. Compte tenu des années passées, la section peut cependant se baser sur un flux potentiel voisin de 3 DR2 → DR1. Il faut aussi faire attention aux effets de mémoire pervers lorsque l'on fait des listes complémentaires longues.

B) Perspectives de recrutement En 2005, il est prévu pour le CNRS 411 recrutements (384 CR et 27 DR), qui se répartissent en

- dotation au prorata de la population (18 pour le département STIC),
- prime en mobilité vers l'extérieur (4 pour le département STIC),
- priorité scientifique (monde du vivant : soutien financier - astro-particules : soutien - information : 35 - énergie : 27 - nano-technologies : 15 qui ont été répartis pas département) soit une ventilation de 34 postes (information : 30 - énergie : 0 - nano-technologies 4) pour le département STIC sur 77 postes réservés aux priorités scientifiques.

Au total, pour le département STIC il devrait donc y avoir 56 postes externes (externe = non CR CNRS) + 13 DR internes¹, répartis en

- section 7 (28 CR, 10 DR dont 2 externes minimum souhaités),
- section 8 (19 CR, 6 DR dont 1 externe minimum souhaité),
- CID 44 (bio info) (3 CR, 1 DR si possible externe),
- CID 45 (cognition) (2 CR, 0 DR)

Pour la section 7, cela devrait se traduire par :

- 4 CR1
- 1 CR1 colorié 'informaticien qui va dans un labo de la 8', interface logiciel/matériel dans les systèmes embarqués
- 3 CR1 coloriés 'masses de données' dans des laboratoires Science de l'Univers - Physique Nucléaire et Corpusculaire
- 1 CR2 colorié 'traitement du signal et des images dans un labo de maths'
- 14 CR2
- 3 CR2 coloriés 'systèmes embarqués'
- 2 CR2 coloriés 'masse de données'
- 10 DR2

Rappel : Tous les postes de DR2 sont par définition ouverts à tous, agents CNRS ou non. La notion de «recrutement externe souhaitée par la Direction Générale du CNRS» est donc à prendre comme suit : la DG souhaite pouvoir recruter 2 DR pour la section 7 venant de l'extérieur du CNRS (étranger, université,...) et a budgétisé cela dans les ouvertures de postes.

Ce n'est pas le jury d'admissibilité, ni le jury d'admission qui décide du laboratoire d'accueil, c'est le directeur général du CNRS. Le rôle du jury d'admissibilité est de trouver les bons candidats, et la candidature dans une FRE n'est pas un élément 'défavorable/favorable' car c'est la direction qui décide de l'affectation.

¹Le concours DR2 ne fait pas de distinction entre les candidats CR1 CNRS et les candidats extérieurs à l'organisme. Cependant, la différence existe en termes budgétaires. Il est ainsi prévu pour le Département STIC a priori 13 possibilités de changement de corps CR1 -> DR2, mais aussi des recrutements de 4 DR2 externes. Ces chiffres ne sont que des indicateurs et en aucun cas ne fixent une règle sur la répartition des postes du concours DR2.

Concernant le concours DR, il est prévu dans le budget 27 postes frais. Ce recrutement externe (Externe = non CR CNRS) est un souhait très fort du directeur général du CNRS, mais qui ne doit pas faire baisser le niveau des recrutements. Cela nécessite de faire suffisamment de publicité sur les recrutements externes au niveau DR, ce que le CNRS fera en France et à l'étranger. La direction ne peut cependant pas introduire dans la liste d'admission des candidats non retenus par le jury d'admissibilité, et demande à la section d'être attentive au recrutement externe.

Concernant le concours CR, le directeur scientifique rappelle sa volonté de recruter des chercheurs ayant fait de la mobilité. Cela ne doit cependant pas empêcher des recrutements juste après la thèse. Il considère cependant qu'un candidat ayant fait sa thèse dans un laboratoire puis une année d'ATER dans le même laboratoire pénalise son dossier. C'est le message qu'il a souhaité faire passer par le biais du jury d'admission lors des admissions de la campagne de recrutement 2004, en revenant sur le classement proposé par le jury d'admissibilité. Il rappelle que plus de 50% des recrutements de DR2 internes concernent des chercheurs ayant fait à un moment de leur carrière une mobilité géographique d'un an. Même si l'objectif du directeur scientifique est qu'il y ait une prime à la mobilité, ce ne doit cependant pas être une obligation. En bref, la mobilité ne doit pas être un dogme mais un encouragement général.

C) Perspectives de détachements et délégations au CNRS A priori, même si les chiffres ne sont pas encore connus, il devrait y avoir 3 à 4 possibilités de détachement pour le DSTIC pour 2005 (y compris les renouvellements ? pas très clair sur ce point).

Suite à une question sur la politique du DSTIC vis-à-vis des délégations (la section n'examine plus les demandes de délégations comme c'était le cas jusqu'à l'année dernière), le directeur scientifique explique que c'est plus un examen qu'un concours et que la plus-value du comité national dans le classement des demandes n'était pas nette puisque les possibilités n'étaient pas connues. C'est un élément majeur de la politique scientifique du département, car cela permet d'augmenter la force de frappe d'un laboratoire. Pour le moment, le nombre de possibilités n'est pas encore connu, mais devrait rester du même ordre de grandeur que celui de l'année dernière (une soixantaine de délégations pour le DSTIC). Chaque délégation coûte 12 Keuros au CNRS. Il y aurait aussi des possibilités de délégation spéciale pour les directeurs de gros laboratoires, l'idée étant que, sur la durée d'un mandat de directeur, le CNRS accorde 2 ans de délégation et l'université les 2 années supplémentaires.

D) Unités Suite à une question sur la politique prévue par le Département STIC vis-à-vis des FREs, le directeur scientifique rappelle que la section doit donner un avis scientifique portant sur une évaluation de toutes les parties du laboratoire et que c'est ensuite la direction du Département qui décide de son association ou pas. Ainsi, en 2004, la section a émis un avis favorable pour 6 FREs, mais seules 3 ont été associées. L'ensemble des FREs actuelles n'a pas vocation à devenir UMR. Il faut que l'on sorte de la logique "bon=CNRS / pas bon = pas CNRS". Une partie des unités n'aurait peut-être pas dû être associée (barre trop baissée), mais une autre partie de très bonne qualité ne sera plus associée au CNRS pour des raisons de politique scientifique. Même si les laboratoires sont attachés au label CNRS qui donne plus de poids auprès de l'étranger, des collectivités locales, des industriels, le directeur scientifique rappelle que ce n'est pas la vocation du CNRS d'être une agence de labels.

Le Département veut aller vers des laboratoires plus gros. Sur les 110 laboratoires du Département, la moitié a moins de 5 chercheurs CNRS. Il faut que les petites structures se regroupent. Il existe de nombreux cas où des regroupements de laboratoires sont possibles de manière à améliorer la visibilité et l'efficacité des STIC en France, sachant qu'un gros laboratoire doit être porté par un projet scientifique. Par ailleurs, l'évaluation doit descendre au niveau des équipes et non pas concerner uniquement sur le laboratoire globalement.

Les AS ont été arrêtées car multiplier les petits financements n'est ni raisonnable ni efficace. Le nombre d'EPML (Equipes Projets Multi-Laboratoires) a aussi été fortement réduit (20 de maintenues en 2004, encore moins en 2005). S'il peut être intéressant d'avoir des structures transverses en plus des laboratoires (GDR, RTP... il n'y a en fait pas grandes différences dans l'esprit du Département), il faut préciser leurs missions. Les objectifs des structures transverses sont principalement d'aider à faire de la prospective et de jouer un rôle d'interface vis-à-vis des partenaires extérieurs industriels et internationaux. Les missions d'animation et de force de proposition pour monter des actions d'appel à propositions (type ACI) sont facultatives. Ces structures transverses n'ont pas vocation à distribuer de l'argent.

5% des laboratoires du département ont des projets communs avec l'INRIA. Il faudrait que ces projets soient effectivement mis au point en commun par les différentes tutelles impliquées. Le directeur du laboratoire qui héberge un projet commun doit être co-décisionnaire de la création de ce projet. Cela rentre d'ailleurs dans le cadre du projet de responsabilisation des directeurs d'unités voulu par B. Larouturrou. Il est aussi absurde qu'un projet commun soit évalué séparément, mais ce n'est pas facile à mettre en place car l'évaluation des unités CNRS avec des équipes communes ne suit pas la même logique et le même calendrier que l'évaluation des projets INRIA.

E) Evolution du CNRS L'objectif est de passer de la structure verticale à 8 départements à une structure matricielle à 5 régions pour les aspects opérationnels et X (X n'était pas encore décidé... 4 à 6 sûrement) départements pour les aspects de stratégie scientifique. L'évaluation restera nationale car c'est un des points qui fait la force du CNRS. Le département STIC n'a pas de futur en tant que tel dans la nouvelle structure. Ses thématiques resteront néanmoins prioritaires.

4 Promotions

4.1 Promotions CR2 → CR1

Suite aux restrictions budgétaires, il n'est plus possible de promouvoir au grade de CR1 des CR2 très méritants n'ayant que trois années d'ancienneté. Les dossiers transmis par des candidats n'ayant que 3 ans d'ancienneté ne parviennent d'ailleurs pas jusqu'à la section.

Après avoir entendu les rapporteurs des dossiers des CR2 ayant quatre ans d'ancienneté, la section estime que l'ensemble de ces candidats mérite d'être promu. En conséquence, tous ces dossiers reçoivent un avis favorable :

Lieven De Lathauwer (ETIS, UMR8051), Didier Henrion (LAAS, UPR8001), Frédéric Magniez (LRI, UMR8623), Johan Montagnat (I3S, UMR6070), Phong Quang Nguyen (LIENS, UMR8548), Anne Poupon (LEBS, UPR9063), Mathieu Raffinot (Génome et Informatique, UMR8116), Nicolas Schabanel (LIP, UMR5668), Stavros Tripakis (VERIMAG, UMR5104)

4.2 Promotions DR2 → DR1

Il y a 66 promouvables et 31 candidats. Après présentation des candidatures et discussion, la section classe cinq noms :

1. Jean-Bernard Lasserre (LAAS, UPR8001)
2. Pierre Duhamel (L2S, UMR8506)
3. ex aequo : Jean Caelen (CLIPS, UMR5524), Didier Dubois (IRIT, UMR5505), Jean-Michel Muller (LIP, UMR5668)

La section a noté que la quasi totalité des candidatures était d'un très bon niveau, et que par conséquent, il pourrait y avoir bien plus de promotions à chaque session si le blocage du nombre de postes était levé (voir la motion ci-dessous votée à l'unanimité). Cependant, la liste est volontairement limitée afin de minimiser "l'effet de mémoire" pour les sessions ultérieures.

Motion : *La section 07 du Comité National, après examen des 31 dossiers de candidature à la promotion DR1, tient à souligner les nombreux signes d'excellence manifestes que présentait la quasi-totalité des dossiers : grande notoriété internationale avérée, importantes responsabilités d'animation des communautés nationales et internationales, nombreuses valorisations des recherches. Elle ne peut que souligner les mérites évidents de ces dossiers, et regretter le nombre trop limité de promotions à ce niveau.*

4.3 Promotions DR1 → DRCE1

Il y a 26 promouvables et 6 candidats déclarés. Après avoir écouté les rapporteurs et avoir débattu, la section classe deux noms :

1. ex aequo : Bernard Courtois (TIMA, UMR 5159), Luis Farinas del Cerro (IRIT, UMR5505)

4.4 Promotions DRCE1 → DRCE2

Il y a 5 promouvables et 3 candidats déclarés. Après avoir écouté les rapporteurs et avoir débattu, la section classe un nom :

1. Jean-Claude Bermond (I3S, UMR 6070)

5 Détachements

Concernant l'évaluation des candidatures, la qualité des dossiers est bien évidemment prépondérante. Les critères d'évaluation d'une demande de délégation (que la section n'examine plus) et d'une demande de détachement sont en soi les mêmes. Cependant, compte tenu du très faible nombre de détachements possibles, la section a choisi de privilégier, à dossier scientifique égal, les demandes de détachements qui ne pourraient pas être traitées par une délégation, dont les possibilités sont en outre beaucoup plus nombreuses. C'est par exemple des demandes concernant l'industrie ou l'étranger, des collègues PRAG ou ITA, etc, comme c'est le cas pour les avis très favorables ci-dessous.

La section classe les demandes en trois catégories :

Avis très favorable : O. Finkel, F. Jaillet, S. Ploux, A. Kheddar (renouvellement), O. Strasse (renouvellement)

Avis favorable : V. Benzaken, J.-P. Chevallet, P. Clauss, M. Dupont, F. Faure, J.-M. Fedou, E. Jeannot, P. Lacomme, W. Puech, O. Strauss, S. Thomasse, S. Tixeuil, I. Todinca

Avis défavorable : L. Andrey, M. Cadot, M. Chemillier, M. Dutour, F. Mamalet, F. Nahon, M. Pouzet, E. Castelli (renouvellement)

Concernant les demandes de renouvellement, la section regrette que les dossiers, déposés en juillet 2004 par les candidats, ne correspondent généralement qu'aux tous premiers mois du détachement, et ne permettent donc pas d'évaluer l'impact du détachement en vue d'émettre un avis sur son renouvellement. Il faudrait que les dossiers de renouvellement de détachement soient mis à jour dans les semaines précédant la session d'automne, ce qui pourrait être fait en faisant une demande de complément de dossier au moment du bureau d'automne.

6 Chercheurs

6.1 Cas particuliers chercheurs

Plusieurs cas particuliers de chercheurs ont été examinés et seront revus dans le cadre de leur évaluation biennale ou lors de la session d'automne 2005. La section sera particulièrement attentive à la présentation de leur rapport d'activité et à leur positionnement dans leur laboratoire d'affectation.

6.2 Changements d'affectation ou de section de rattachement

La section donne un avis favorable aux changements d'affectation suivants :

| Nom | Ancienne unité | Nouvelle unité |
|-------------|---|---|
| L. Brehelin | Biochimie et physiologie moléculaire des plantes (sec.28), UMR5004, Montpellier | LIRMM, UMR5506, Montpellier |
| P. Gaudry | LIX, FRE2653, Palaiseau | LORIA, UMR7503, Nancy |
| E. Giguët | LATTICE, UMR8094, Paris | GREYC, UMR6072, Caen |
| A. Poupon | LEBS (sec.21), UPR9063, Gif-Sur-Yvette | Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire (sec.21,23,24), UMR8619, Orsay |

La section donne un avis favorable à l'examen complémentaire de O. Gascuel (LIRMM, UMR5506, Montpellier) par la section 29.

La section est par contre défavorable au changement de section de rattachement de 2 chercheurs ayant une activité qui relève clairement de la section 07, et leur recommande par contre une évaluation complémentaire dans les sections du Département SDV qui correspondent à une partie de leur activité. Plus largement, la section constate que plusieurs chercheurs recrutés sur des coloriations interdisciplinaires avec le Département SDV ou SHS principalement, puis plus récemment par le biais des CID44 et CID45, demandent à changer de laboratoire et/ou de section de rattachement, mettant en évidence

un certain malaise dans leur activité de chercheur. La section sera particulièrement attentive à la bonne intégration dans les laboratoires et disciplines relevant de la section 7 des chercheurs recrutés en interface de plusieurs champs disciplinaires.

6.3 Mise à disposition ou détachement

La section donne un avis favorable aux demandes suivantes :

- P. Bas (LIS, UMR5083, Grenoble), pour une mise à disposition auprès de l’Université d’Helsinki.
- P. Dauchez (LIRMM, UMR5506, Montpellier), pour une mise à disposition auprès de l’INSA Toulouse. Elle lui recommande en outre que son dossier soit évalué par la section 41.
- J.-C. Fabre (LAAS, UPR8001, Toulouse), pour un prolongement de son détachement auprès de l’INP Toulouse.
- J.-C. Hennet (LAAS, UPR8001, Toulouse), pour une mise à disposition auprès de l’Université d’Angers.
- D. Memmi (Leibniz, UMR5522, Grenoble), pour un détachement auprès de l’Université de Montréal.
- D. Sotteau (LRI, UMR8623, Orsay), pour un renouvellement de son détachement au sein du service de coopération et d’actions culturelles de l’Ambassade de France à Montréal. Elle lui recommande en outre que son dossier soit évalué par la section 41.

Faute d’informations suffisantes, la section ne peut se prononcer sur le renouvellement de la mise à disposition de R. Laboissière (UMR5009) au Max Planck Institute et souhaite revoir le dossier lors de la session de printemps 2005.

6.4 Titularisation des chargés de recherche stagiaires

La section donne un avis favorable à la titularisation des chargés de recherche stagiaires suivants :

| Nom | Sigle | Unité | Localisation |
|-------------------|--------------|---------|----------------|
| B. Audit | Physique ENS | UMR5672 | Lyon |
| A. Braffort | LIMSI | UPR3251 | Orsay |
| D. Coeurjolly | LIRIS | FRE2672 | Lyon |
| V. Cortier | LORIA | UMR7503 | Nancy |
| M. Dias de Amorin | LIP6 | UMR7606 | Paris |
| J.-P. Diguët | LESTER | FRE2734 | Lorient |
| M. Gauthier | LAB | UMR6596 | Besançon |
| Y. Guermeur | LORIA | UMR7503 | Nancy |
| R. Harmer | PPS | UMR7126 | Paris |
| N. Lartillot | LIRMM | UMR5506 | Montpellier |
| S. Lasaulce | L2S | UMR8506 | Gif-sur-Yvette |
| C. Magnien | CREA | UMR7656 | Paris |
| M. Pauly | IRIT | UMR5505 | Toulouse |
| F. Turcu | LAP | UMR5131 | Bordeaux |

6.5 Reconstitution de carrière

La section donne un avis favorable à la prise en compte du tiers complémentaire d'ancienneté pour :

| Nom | Sigle | Unité | Localisation |
|-------------------|--------------|---------|------------------|
| B. Audit | Physique ENS | UMR5672 | Lyon |
| O. Brun | LAAS | UPR8001 | Toulouse |
| M. Dias de Amorin | LIP6 | UMR7606 | Paris |
| R. Harmer | PPS | UMR7126 | Paris |
| N. Lartillot | LIRMM | UMR5506 | Montpellier |
| H. Rivano | I3S | UMR6070 | Sophia-Antipolis |
| T. Touili | LIAFA | UMR7089 | Paris |
| D. Tschumperle | GREYC | UMR6072 | Caen |
| F. Valencia | LIX | FRE2673 | Palaiseau |
| A.-M. Van Hirtum | ICP | UMR5009 | Grenoble |

La section ne peut se prononcer sur le cas d'un chercheur recruté DR. Il lui est demandé de fournir les pièces permettant une reconstitution de carrière au niveau DR, et non pas CR comme cela lui avait été demandé par la délégation régionale dont il dépend.

6.6 Nomination de directeurs de recherche des nouveaux recrutés et confirmation d'affectation

La section approuve les propositions suivantes concernant la nomination des directeurs de recherche pour les chercheurs suivants recrutés cette année au grade de CR :

| Nom | Sigle | Unité | Localisation | Directeur de Recherche |
|----------------------|--------------|---------|-----------------|------------------------|
| M. Andreatta | STMS | UMR9912 | Paris | G. Assayag |
| J.-C. Aval | LABRI | UMR5800 | Bordeaux | Y. Métivier |
| A. Bartoli | LASMEA | UMR6602 | Clermont | M. Dhome |
| P. Borgnat | Physique ENS | UMR5672 | Lyon | P. Flandrin |
| M. Chavez | LENA | UPR640 | Paris | L. Garnerio |
| T. Colcombet | IRISA | UMR6074 | Rennes | D. Caucal |
| E. Colin de Verdière | LIENS | UMR8548 | Paris | M. Pocciola |
| T. Corpetti | LETG | UMR6554 | Rennes | V. Dubreuil |
| J. Cortes | LAAS | UPR8001 | Toulouse | T. Siméon |
| R. Hildebrand | LMC | UMR5523 | Grenoble | J. Della Dora |
| T. Hirschowitz | LIP | UMR5668 | Lyon | P. Lescanne |
| A. Jalobeanu | LSIIT | UMR7005 | Illkrich | C. Collet |
| Y. Kenmochi | IGM | UMR8049 | Marne la Vallée | G. Bertrand |
| S. Krut | LIRMM | UMR5506 | Montpellier | E. Dombre |
| C. Lartizien | CREATIS | UMR5515 | Villeurbanne | I. Magnin |
| A. Legrand | ID | UMR5132 | Grenoble | J. Briat |

| | | | | |
|------------------|-------|---------|------------------|------------------------|
| N. Markey | LSV | UMR8643 | Cachan | F. Laroussinie |
| R. Moot | LABRI | UMR5800 | Bordeaux | Christian retore |
| E. Panteley | L2S | UMR8506 | Gif-Sur-Yvette | F. Lamnabhi-Lagarrigue |
| L. Perrinet | INCM | UMR6193 | Marseille | G. Masson |
| H. Rivano | I3S | UMR6070 | Sophia-Antipolis | S. Perennes |
| M. Roy | LAAS | UPR8001 | Toulouse | J. Arlat |
| A. Stephanou | TIMC | UMR5525 | Grenoble | P. Tracqui |
| T. Touili | LIAFA | UMR7089 | Paris | A. Bouajjani |
| D. Tschumperle | GREYC | UMR6072 | Caen | M. Revenu |
| F. Valencia | LIX | FRE2673 | Palaiseau | C. Palamidessi |
| A.-M. Van Hirtum | ICP | UMR5009 | Grenoble | X. Pelorson |

7 Unités

La section donne un avis favorable aux changements de directeurs et aux nominations de directeurs adjoints suivants :

| Sigle | Unité | Localisation | Ancien directeur | Directeur | Dir. adj. |
|--|---------|--------------|------------------|-------------|------------------------|
| Math. Systèmes perceptifs et cognitifs | GDR2286 | - | L. Younes | L. Cohen | |
| VERIMAG | UMR5104 | Grenoble | J. Sifakis | | N. Hallbach |
| LIRMM | UMR5506 | Montpellier | M. Habib | M. Robert | S. Cerri F. Pierrot |
| LUAN | UMR6525 | Nice | Vakili | | P. Bendjaya |
| HeuDiaSyC | UMR6599 | Compiègne | R. Lozano | | A. Charara |
| LSIIT | UMR7005 | Illkirch | J.-F. Dufourd | | J.-M. Dischler |
| CEREMADE | UMR7534 | Paris | M. J. Estaban | E. Séré | |
| ETIS | UMR8051 | Cergy | D. Demigny | I. Fijalkow | |

La section se prononce favorablement pour le renouvellement des GDR suivants :

| Sigle | Unité | Directeur | |
|--------------------------------|---------|-----------------|-------------------|
| IMCODE | GDR2253 | B. Van Tiggelen | avec commentaires |
| Informatique et com. quantique | GDR2285 | J.-P. Poizat | |
| SIGMA | GDR2340 | R. Laurini | avec commentaires |

La section donne un avis favorable à l'affectation de Y. Deville et H. Shahram, enseignants-chercheurs dont les activités relèvent de la section 7, dans le Laboratoire d'astrophysique de l'OMP (UMR5572). L'avis de la section 7 était demandé par le Département SDU.

La section se prononce défavorablement au rattachement secondaire du GDR2588 (Microscopie Fonctionnelle du Vivant, Y. Usson).

8 Proposition de médailles

Lors de son intervention, le directeur scientifique a rappelé que les médailles sont certainement importantes pour les chercheurs qui les reçoivent mais surtout pour communiquer en interne comme en externe sur ce qui se fait dans le département. Ce ne doit pas être une récompense pour compenser une absence de promotion. Une médaille de bronze est attribuée chaque année par les sections (jeune CR1 ou vieux CR2). Les médailles d'argent sont attribuées chaque année par le CNRS sur proposition des sections. Généralement, une médaille d'argent est attribuée pour le département STIC.

La section propose l'attribution de la médaille d'argent à Jean-Bernard Lasserre, directeur de recherche au LAAS (UPR8001), Toulouse, et la médaille de bronze à David Guiraud, chargé de recherche INRIA, chercheur au LIRMM (UMR 5506), Montpellier.

La section tient à rappeler les critères dont elle souhaite tenir compte pour proposer un nom à la médaille d'argent. En particulier, la médaille d'argent doit récompenser un chercheur encore en pleine ascension, et n'a pas vocation à récompenser un chercheur en fin de carrière pour l'ensemble de son oeuvre. Il est pris acte par vote (20 votants, 15 oui, 3 non, 2 abstentions) que ce critère sera maintenu pendant toute la durée du mandat de la section.

9 Examen des demandes de subvention

Contrairement aux années précédentes, les demandes de financement pour les colloques n'ont pas été examinées par la section. En effet, compte tenu du peu d'argent à distribuer pour les colloques, le directeur scientifique du DSTIC a considéré que ce n'était pas la peine de bloquer du temps de la session pour classer les demandes.

9.1 Ecoles thématiques

La section classe les demandes selon les trois groupes suivants :

Groupe A : avis très favorable

- Ecole grands réseaux d'interactions. Responsable : M. Latapy.
- Ecole langue, connaissance, information. Responsable : G. Sabah.
- 33e école de printemps d'informatique théorique. Responsable : P. Koiran.
- Ecole architectures des systèmes matériels enfouis et méthodes de conception associées. Responsable : A. Tisserand.
- Ecole calcul ensembliste et ses applications en identification, commande et robotique. Responsable : E. Walter.
- Ecole géométrie algorithmique, 12ème journée de géométrie algorithmique. Responsables : D. Attali et F. Lazarus.
- Ecole modèles, architectures logicielles et normes pour le développement et l'intégration des EIAH. Responsable : N. Balacheff.

- Ecole jeunes chercheurs en algorithmique et calcul formel 2005. Responsables : V. Berthé et C. Frougny.
- Ecole génomique / modélisation et simulation de processus biologiques dans le contexte de la génomique. Responsables : F. Molina et C. Godin.
- Ecole interaction Homme/Machine. Responsable : R. Bastide.
- Ecole jeunes chercheurs en programmation 2005. Responsable : T. Jensen.
- Ecole Internet Nouvelle Génération 2005. Responsable : D. Simplot-Ryl.
- Ecole LISAC2005 (Conception d’architectures de commande pour les systèmes à événements discrets tolérants aux fautes). Responsables : A. Toguyeni et L. Pietrac.

Groupe B : avis favorable

- Ecole physique et informatique. Responsables : C. Frougny, J.-P. Gazeau et J.-Y. Thibon.
- Ecole journées nationales de calcul formel 2005. Responsable : ?
- Ecole modélisation et simulations multi agents de systèmes complexes. Responsables : D. Phan et N. Ferrand.
- Ecole ZETAS. Responsables : M. Petitot et Hoang Ngoc Minh.

Groupe C : avis défavorable

Six écoles ont reçu un avis défavorable, généralement du fait de peu de liens avec les thématiques relevant de la section 7.

9.2 Revues

Parmi les 7 demandes de subvention, la section a donné un avis favorable aux revues suivantes :

- Traitement automatique des langues
- Theoretical informatics and applications
- Rairo operational research
- Mathématiques et sciences humaines
- Information, interaction, intelligence
- Intellectica